

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES
COMMUNE DU ROVE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N°A 2024-11

Objet : ODP RD 568– SPIE BATIGNOLLES et MALET – reprise des enrobés.
Suivi par : CDSPM GIMENES

Le Maire de la Commune du ROVE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,
- **Vu** le Code de la Route réglementant la circulation notamment les articles L325-1 et R325-1 et suivants, **Vu** l'article R610-5 du Code Pénal,
- **Vu** la demande par les sociétés SPIE et MALET en date du 27 février 2024,
- **Vu** le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,

- **Considérant** la nécessité de pouvoir occuper le domaine public en vue de réaliser les travaux d'aménagement de la traversée du ROVE Route départementale 568 consistant à la reprise des enrobés entre le lundi 04 et le vendredi 08 mars 2024, de nuit.

ARRETE

ARTICLE I^{er}

Les sociétés SPIE BATIGNOLLES ET MALET sont autorisées à circuler et à occuper le domaine public RD 568 afin de réaliser les travaux précités (voir plan en P.J).

ARTICLE II

Cette autorisation est valable du lundi 04 mars 2024 au vendredi 08 mars 2024, de nuit, de 21h00 à 05h00.

ARTICLE III

La signalisation nécessaire sera mise en place par la société intervenante de manière à prévenir les usagers de la route des travaux en cours. Une circulation alternée pourra être mise en place.

ARTICLE IV

Les usagers devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données par les agents chargés du service d'ordre.

Tous les véhicules en stationnement irrégulier ou gênant seront mis en fourrière.

ARTICLE V

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le responsable de la Police municipale de Police Municipale,

Monsieur le Commandant de Brigade de Carry-le-Rouet,

Monsieur le responsable du service local de la Communauté Urbaine de Marseille,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au ROVE, le 27 février 2024

Georges ROSSO

Maire du ROVE

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence

Chevalier de la Légion d'Honneur

